



COMMUNIQUÉ 2011-16
Le 28 novembre 2011

POUR AFFICHER S.V.P.

Ristournes d'assurances vie et maladie pour 2007-2008

Suite aux rapports de ristournes en assurances vie et maladie pour les années 2007 et 2008 dans lesquels nous avons accumulé des surplus, les membres syndicaux du comité paritaire des assurances ainsi que l'exécutif du SEMB SAQ (CSN) ont choisi de verser 400 000 \$ de ristournes sous forme d'un retour direct aux assurés.

Tous les membres assurés en 2007 et/ou 2008 recevront donc un montant d'argent calculé au prorata des primes payées en assurances vie et maladie. L'assurance salaire n'étant pas sujette aux ristournes, elle n'est donc pas considérée dans le calcul. Le versement de votre ristourne sera effectué sur la paye déposée **le jeudi 1^{er} décembre 2011**.

Comme les montants diffèrent d'une personne à l'autre dépendamment des primes payées en maladie et en vie (si applicable) pour les années 2007 et 2008, il est difficile de faire un tableau précis illustrant les ristournes à recevoir. Toutefois, voici un montant approximatif variant de 80 \$ à 350 \$ sera versé pour les employés réguliers ayant travaillé à temps plein pour toute la période selon le statut individuel ou familial de leur police.

Le calcul des ristournes a été fait par le SEMB SAQ (CSN) et l'entrée de données ainsi que le versement sur la paie ont pu se faire avec la collaboration du service de la rémunération globale de la SAQ.

Pour toute question à ce sujet, je vous invite à communiquer avec moi, Alexandre Joly, au bureau du SEMB SAQ (CSN) au 1-800-361-8427 ou au 514-849-7754 poste 229.

Je vous souhaite une bonne P10 à tous.

Alexandre Joly
Trésorier
SEMB SAQ (CSN)

